

---

Motions, présentées par Couthon, demandant que chaque représentant rende le compte moral de sa vie publique, de faire un décret de cette proposition et qu'il soit envoyé au comité de salut public pour adoption, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Georges Auguste Couthon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Couthon Georges Auguste. Motions, présentées par Couthon, demandant que chaque représentant rende le compte moral de sa vie publique, de faire un décret de cette proposition et qu'il soit envoyé au comité de salut public pour adoption, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 191;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29085\\_t1\\_0191\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29085_t1_0191_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Oui, oui, s'écrie COUTHON, que la Convention décrète à l'instant que chaque représentant du peuple est obligé de rendre le compte moral de sa vie publique et privée (*Tous les membres de l'assemblée se lèvent en signe d'adhésion, et l'on applaudit vivement*). On verra, reprend COUTHON, on verra, dans ce compte moral, ce qu'a fait chaque député et ce qu'il a; il y appellera sur lui la vengeance du peuple s'il l'a trompé.

Voici mon idée : Que chacun de nous imprime le compte moral de sa vie publique; qu'il déclare : j'avois telle profession avant d'être élu représentant; j'avois telle fortune, maintenant elle est de tant; si je mens, j'appelle sur ma tête la vengeance nationale. (*L'assemblée se lève de nouveau au milieu des plus vifs applaudissements.*)

COUTHON ajoute : Voilà ma proposition générale. Il est beau, il est sublime de voir la Convention la décréter à l'unanimité, mais peut-être a-t-elle besoin d'une rédaction plus réfléchie. Je demande que le principe une fois décrété, la rédaction en soit renvoyée au Comité de salut public qui sera tenu de la présenter demain, et que le compte que rendra chaque mandataire du peuple le soit un mois au plus tard.

Ces propositions sont décrétées avec le plus touchant enthousiasme (1).

VADIER. Je dois ajouter à ce que j'ai dit, pour la consolation de la Convention nationale et du peuple qui m'écoutent, que le nombre des conspirateurs n'étoit heureusement pas considérable; je sens le besoin de répéter que la presque totalité de la Convention est composée d'hommes essentiellement vertueux. Savez-vous encore que ce que des scélérats répandoient ou faisoient répandre hier ? Ils disoient que c'étoit par dix-huit et par vingt que la Convention nationale seroit successivement anéantie; on a eu l'audace de dire que Cambon, qui a été ap-

(1) B<sup>in</sup>, 17 germ. Le texte du *Mon.*, XX, 143 est différent : « COUTHON. Oui, citoyens, rendons tous un compte moral de notre conduite politique, faisons connaître au peuple ce que nous avons été avant la révolution et ce que nous sommes devenus; quelle a été notre profession, quelle a été notre fortune, si nous l'avons augmentée, et par quels moyens, ou si nous ne sommes devenus plus riches qu'en vertus. (*Vifs applaudissements.*) Que chacun de nous fasse imprimer ce compte moral, et qu'il dise : « C'est la vérité que je vous présente; si je vous trompe seulement dans une syllabe, j'appelle la vengeance nationale sur ma tête. » (*La salle retentit des plus vifs applaudissements. — Tous les membres se lèvent par un mouvement spontané et votent par acclamation pour la proposition de Couthon.*)

COUTHON. Il est beau, il est sublime de voir la Convention se lever tout entière pour adopter ma proposition. Cependant, comme on pourrait avoir besoin d'une rédaction réfléchie, je demande que vous vous borniez à décréter le principe que chaque député présentera, dans le délai d'un mois au plus tard, le compte moral de sa conduite publique et l'état de sa fortune, et que vous renvoyiez ma proposition au comité de salut public, avec ordre de vous présenter la rédaction dans la séance de demain.

Cette proposition est adoptée au milieu des plus vifs applaudissements. »

pelé en témoignage contre les conjurés, étoit hier au soir sur le fauteuil. A un autre on disoit : ne couche pas chez toi ce soir, tu dois y être arrêté.

J'ai parlé pour exprimer la douleur que me causoient ces perfides et calomnieuses impressions répandues contre nous tous, les amis de la liberté et de l'égalité, et pour les écarter de la Convention nationale. (*On applaudit.*) Soyons unis, et nous sauverons la République. (*Vifs applaudissements*) (1).

COUTHON. Ce que viennent de vous dire Vadier et Garnier (de Saintes) m'engage à vous entretenir d'une manière plus détaillée de la conspiration ourdie dans les prisons, par suite de celle dont les auteurs sont en ce moment devant le tribunal révolutionnaire. Simond, député, Thouret le Constituant, Arthur Dillon, ce général qui, à la nouvelle de la journée mémorable du 10 août, fit stationner ses troupes à Pont-sur-Sambre, et leur fit de nouveau jurer fidélité au tyran : Simond, Thouret et Dillon étoient les chefs de cette trame odieuse; leurs projets devoient ainsi s'exécuter; ils avoient gagné un concierge; ils auroient pu sortir. Leurs premiers pas se portoient aux Comités de salut public et de sûreté générale, dont ils n'ignoient pas que les membres étoient en permanence; ils doivent les égorger; de là, aller délivrer les détenus, et massacrer les membres du Tribunal révolutionnaire, revenir de concert à la Convention, en saisir toutes les avenues, ainsi que celles des Jacobins; massacrer ceux des membres qu'ils y auraient trouvés, et se saisir des autres où ils les auraient rencontrés; enfin, se porter au Temple, se saisir du fils de Capet, et le remettre entre les mains de Danton, qui étoit chargé de le proclamer. (*La Convention et les citoyens des tribunes témoignent la plus vive indignation.*)

Eh ! comment les traîtres se sont-ils défendus sur ces faits au Tribunal ? Par des calomnies, en traitant les Comités réunis de tyrans, de dictateurs; en nous traitant comme l'ont fait Vergniaud, Gensonné et tous les conspirateurs. Citoyens, nous des tyrans ! Nous des dictateurs !

(1) B<sup>in</sup>, 17 germ. Le texte du *Mon.*, XX, 143, diffère légèrement : « VADIER. Je dois ajouter à ce que j'ai déjà dit, pour consoler les patriotes, que le nombre des conjurés est petit, que le peuple en masse aime la liberté, que la très-grande majorité de la Convention est composée d'hommes intègres. Qu'ils apprennent ces vérités, ces hommes atroces qui font retentir partout les sifflements de la calomnie ! Les complices des conspirateurs disaient hier : « Aujourd'hui vingt députés vont à l'échafaud, demain autant, après-demain encore autant, et bientôt la Convention sera dissoute. » Voilà les atrocités que publient les contre-révolutionnaires.

Cambon, dont la probité est connue à nous tous, étoit devenu, suivant eux, de témoin accusé, et occupait le fauteuil. Périrent les scélérats qui calomnieaient ainsi la Convention ! (*Vifs applaudissements.*) Périrent les monstres, amis de la tyrannie et ennemis de la liberté ! La Convention, fidèle au peuple qu'elle représente, écrasera tous les contre-révolutionnaires. (*Les applaudissements recommencent.*) Citoyens, soyons unis, nous sauverons la liberté, nous sauverons la République ! (*On applaudit.*) »